



Congrès SFPC 2020



@SFPCOfficiel

#SFPC20VIDEO

Cahier des charges du concours vidéo

«Pas de frontières pour la pharmacie clinique !»

Date limite de candidature : 27 décembre 2019

Pas de délai supplémentaire



Dans le cadre de la prochaine édition du congrès de la SFPC, qui se déroulera du 26 au 29 janvier 2020 à Marseille, la 3^{ème} édition du Concours Vidéo, ouvert à toutes les équipes pharmaceutiques, hospitalières et officinales, a comme objectif de valoriser des vidéos illustrant une ou plusieurs pratiques de pharmacie clinique au travers des domaines d'expertise et des retours d'expérience.

La vidéo pourra être destinée à des **professionnels de santé** hospitaliers ou libéraux, non uniquement pharmaceutiques, ou à des **patients**, ou au grand **public**.

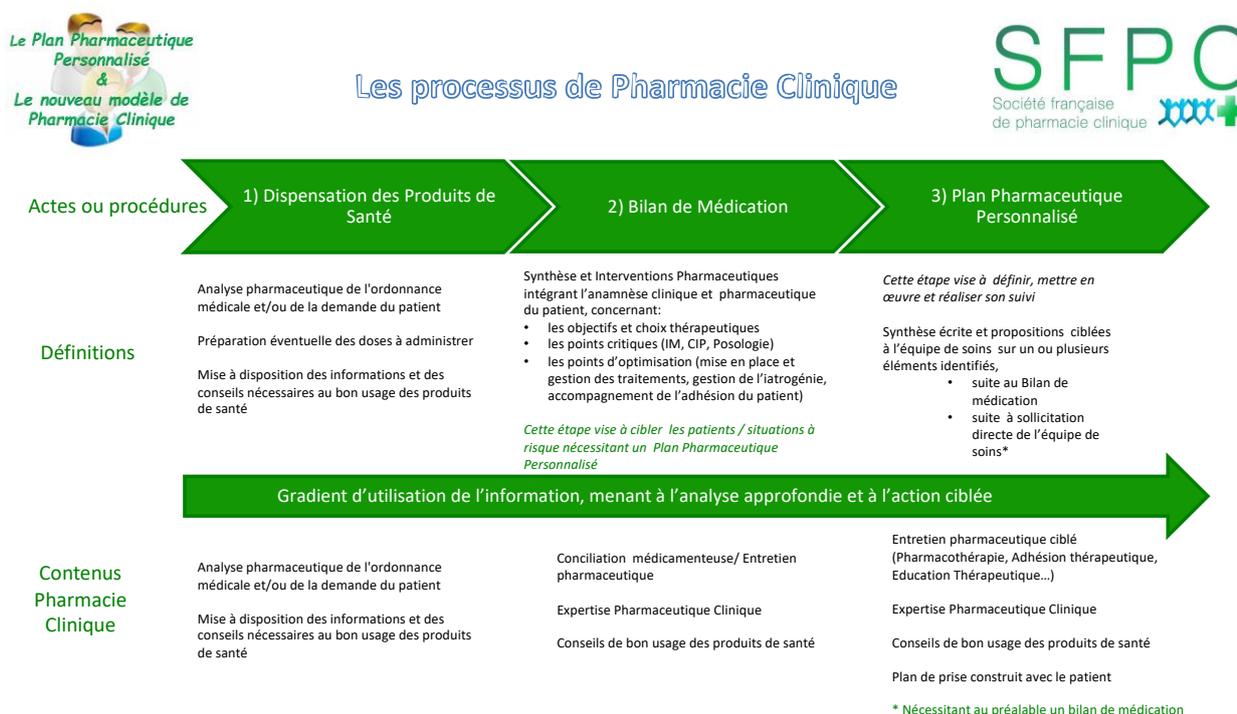
Qu'est-ce que la pharmacie clinique ?

La pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la prise en charge thérapeutique, à chaque étape du parcours de soins.

Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé.

Le pharmacien exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants.

La SFPC a élaboré en 2017 un modèle de Pharmacie clinique explicitant son déroulé et les liens entre les différents actes.



Le descriptif complet du modèle SFPC est disponible dans la publication suivante :

B Allenet, M Juste, C Mouchoux, R Collomp, X Pourrat, R Varin, S Honoré avec la contribution du Conseil d'administration et du Conseil Scientifique de la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC). De la dispensation au plan pharmaceutique personnalisé : vers un modèle intégratif de pharmacie clinique. Le Pharmacien Hospitalier et Clinicien disponible en ligne depuis le 14 January 2019)



Le concours vidéo Congrès SFPC 2020 #SFPC20VIDEO

Le concours a pour objet de réaliser une **courte vidéo (4 minutes maximum)** portant sur des activités de pharmacie clinique.

▪ **L'objet de la vidéo**

L'objectif de votre vidéo sera d'illustrer une ou plusieurs pratiques de pharmacie clinique au travers de votre **domaine d'expertise et de votre retour d'expérience**.

Ces pratiques devront valoriser des « **abolitions de frontières** » : **Ville Hôpital, Interprofessionnelles ou de Territoire**.

La vidéo pourra être destinée à des **professionnels de santé hospitaliers ou libéraux**, non uniquement pharmaceutiques, ou à des **patients**, ou au **grand public**.

▪ **Les recommandations aux auteurs des vidéos**

(D'après ESRA vidéo guidelines - <http://esra.thevideocontest.org>)

- Présentez-vous dans l'introduction. N'oubliez pas votre équipe
- Introduisez votre sujet. Présentez la ou les pratiques de pharmacie clinique concernées et l'objectif pédagogique de votre vidéo. Utilisez la terminologie mise en avant par la SFPC dans le modèle de pharmacie clinique 2017
- N'oubliez pas d'annoncer votre plan
- Prenez en compte la courbe d'attention de votre auditoire qui est à son maximum pendant les deux premières minutes. Elle diminue ensuite avant de remonter un peu à la fin lors de votre conclusion. Les points les plus compliqués doivent ainsi être abordés au début
- Soyez didactique. N'hésitez pas à recourir à des schémas présentant votre démarche, le parcours de santé du patient, les étapes de l'activité de pharmacie clinique faisant l'objet de votre présentation, ... Vous pouvez éventuellement superposer vos photos/vidéos avec ces schémas
- Attention Vous devez avoir l'autorisation d'utilisation des images présentées
- Vous pouvez sous-titrer vos vidéos avec le texte (anglais et/ou français) reprenant les principales informations présentées à l'oral
- N'oubliez pas de rendre flou tout élément pouvant permettre d'identifier un patient (ainsi que son visage) ou une marque de produit de santé
- Apportez beaucoup de soin à l'enregistrement audio. Si l'enregistrement en live n'est pas satisfaisant, n'hésitez pas à doubler la bande son
- Terminer votre vidéo par les messages importants pour la pratique, y compris les points indispensables et les écueils à éviter
- Vous pouvez indiquer à l'écran votre nom, affiliation et votre adresse mail afin de faciliter des contacts ultérieurs

▪ **Les conditions de candidature**

Peut candidater **toute équipe pharmaceutique exerçant dans le domaine sanitaire et/ou médico-social ou ayant une activité libérale en ville**.



Le porteur du projet *a minima* doit être **adhérent à la SFPC**.

■ **Le calendrier**

La soumission des projets devra se conformer à l'ensemble des critères définis infra et les demandes devront être adressées par courriel **via Wetransfer** aux adresses : sfpcofficiel1@gmail.com et collomp.r@chu-nice.fr **avant le 27 décembre 2019 minuit**.

Un **jury**, associant pharmaciens hospitaliers et officinaux, le groupe communication de la SFPC et des experts en communication (journaliste, multimédia) se réunira ensuite pour sélectionner les **5 meilleures vidéos**.

Celles-ci seront présentées en plénier lors du congrès à Marseille et soumises **au vote du public**.

Une **remise de prix sera organisée le mercredi 29 janvier 2020**.

2 prix seront alloués : le **prix du jury** et le **prix du public**.

Les meilleurs vidéos, même si elles n'ont pas reçu de prix, pourront également être intégrées à la chaîne Youtube de la SFPC et être consultables sur le site de la SFPC.

■ **Les critères d'éligibilité au concours**

Le jury sélectionnera les vidéos sur la base des critères suivants :

- la **conformité** de la vidéo au thème 2020 « **Pas de frontières pour la pharmacie clinique !** »
- la **qualité pédagogique** des messages et leur efficacité au regard du thème choisi
- l'**originalité** de la vidéo,
- la possibilité de **transposition des messages** à d'autres équipes
- la **qualité graphique et sonore** de la vidéo ainsi que l'esthétique générale du support

Toute vidéo ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu jugé inadéquat ne sera pas éligible.

La vidéo doit avant envoi être **validée par le chef de service ou pharmacien titulaire** (signature et tampon sur le formulaire d'inscription – annexe 1) et respecter le règlement intérieur de la structure. Toutes les personnes qui y figurent doivent avoir signé l'**autorisation de filmage et diffusion** (annexe 2). Ces signatures sont sous la responsabilité du porteur du projet (attestation sur l'honneur – papier libre).

La vidéo doit être adressée sous **format mp4**.

A minima le porteur du projet video doit être **membre de la SFPC**.

Le porteur du projet, ou à défaut un des membres de l'équipe, doit être **inscrit et présent** lors du Congrès SFPC 2020.



■ Le règlement du concours

Le « **formulaire d'inscription** » (annexe 1) identifie le porteur du projet (organisation, service, structure) et recense l'ensemble des personnes ayant contribué à la création du projet. Ce document précise en outre l'objectif de la vidéo et les thématiques traitées. Il est signé par le porteur du projet et le chef de service ou le pharmacien titulaire. Le porteur du projet doit être adhérent à la SFPC.

Chaque équipe pharmaceutique ne peut proposer **qu'une seule vidéo**, sous format mp4.

Les contenus de la vidéo doivent être une **création originale** des concepteurs.

Une **déclaration sur l'honneur**, sur papier libre, atteste que les auteurs détiennent tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette vidéo ou, éventuellement, pour son utilisation et qu'ils acceptent les termes concernant l'utilisation et la diffusion de la vidéo comme indiqué dans cette rubrique.

Ne constituant pas un support commercial, la vidéo ne doit contenir ni référence ni allusion à un fabricant de produit, de dispositif ou d'appareil, médical ou non médical.

■ Comment candidater ?

La participation à cet appel à projets se fait par courriel par WETRANSFER via les adresses sfpcofficiel1@gmail.com et collomp.r@chu-nice.fr avec pour objet :

« SFPC20 VIDEO »

Chaque dossier doit comporter :

- le **formulaire d'inscription** entièrement renseigné, signé par le porteur du projet et le chef de service ou pharmacien titulaire : tout formulaire incomplet ne sera pas retenu
- le **lien de téléchargement de la vidéo**
- l'**autorisation de filmage et diffusion**, signée par tous les participants de la vidéo
- la **déclaration sur l'honneur sur les droits nécessaires** (papier libre, lire supra).